

**NOTE AUX OPERATEURS
N° 8**

**Objet : Report de délivrance des certificats pour tenir compte des jours fériés
règlement (CE) n° 740/2000, 741/2000 et 742/2000 du 7 avril 2000.**

Afin de tenir compte des jours fériés 2000 et pour que la Commission puisse disposer d'un délai raisonnable pour étudier les demandes de certificats, des dérogations temporaires aux règlements (CE) n° 1445/95, 370/95, 1371/95 et 1372 ont été votées pour ce qui concerne le délai de délivrance des certificats d'exportation.

1. Secteur de la viande de porc, de la volaille et des œufs

Règlement (CE) n° 740/2000 pour la volaille et les œufs
Règlement (CE) n°741/2000 pour la viande de porc

DEPOT DE LA DEMANDE	DELIVRANCE
17 au 21 avril 2000	27 avril 2000
24 au 28 avril 2000	4 mai 2000
1 au 5 mai 2000	12 mai 2000
5 au 9 juin 2000	15 juin 2000
7 au 11 août 2000	18 août 2000
18 au 22 décembre 2000	29 décembre 2000
25 au 29 décembre 2000	5 janvier 2001

2. Secteur de la viande bovine

Règlement (CE) 742/2000

DEPOT DE LA DEMANDE	DELIVRANCE
17 au 19 avril 2000	28 avril 2000
29 au 31 mai 2000	08 juin 2000
17 au 19 juillet 2000	26 juillet 2000
30 octobre au 1 ^{er} novembre 2000	8 novembre 2000
21 au 27 décembre 2000	5 janvier 2001

**Le chef de la Division
Echanges Extérieurs**

Jean Claude THEVENIN